

Arboviroses - Hexagone

Semaine 28-2025. Date de publication : 09 juillet 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1^{er} mai au 8 juillet 2025

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Points clés de la semaine 28-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 8 juillet 2025, dix épisodes de transmission autochtone ont été identifiés en France hexagonale :

- 9 épisodes de chikungunya (1 à 12 cas par épisode)
- 1 épisode de dengue (1 cas)

Ils totalisent 26 cas et se situent dans les régions PACA, Corse, Occitanie, AuRA, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois en Grand Est et Nouvelle Aquitaine.

Un premier épisode de transmission autochtone de dengue pour cette année 2025 a été identifié en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les investigations et mesures de prévention et contrôle sont en cours.

Le nombre de foyers de transmission illustre le risque important de transmission autochtone de ces virus en France hexagonale. D'autres cas seront vraisemblablement identifiés y compris en dehors des zones habituelles de transmission.

Santé publique France rappelle l'importance du signalement des cas qui permet une intervention rapide visant à limiter la transmission, ainsi que l'importance des mesures de protection contre les piqûres de moustiques et de lutte contre les gîtes larvaires.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 08 juillet 2025, ont été identifiés :

- 552 cas importés de **dengue**
- 761 cas importés de **chikungunya**
- 1 cas importé de **Zika**

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone

Au 8 juillet 2025 un total de 10 épisodes de transmission d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* ont été identifiés en France hexagonale, 9 épisodes de chikungunya et 1 de dengue. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et pour la première fois Grand Est et Nouvelle Aquitaine. Ils totalisent 26 cas (1 à 12 cas par épisode).

Le 1^{er} épisode de dengue pour cette année 2025 a été identifié en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une date de début des signes au 1er juillet pour le seul cas identifié à ce jour.

Neuf épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés (n = 25 cas). Les dates de début des signes varient entre le 27 mai et le 1er juillet. Tous les épisodes ont été identifiés précocement entre 1 et 13 jours après la DDS du 1er cas (moyenne de 7 jours). Pour la majorité des épisodes, il y a 1 à 3 cas par épisode. A Salon de Provence, 12 cas ont été identifiés dont 2 cas domiciliés dans les communes voisines de Grans et Lambesc. Il s'agit du foyer le plus étendu à ce stade. Des enquêtes complémentaires sont prévues.

Malgré une baisse du nombre de cas importés de chikungunya (Figure 3), notamment en provenance de La Réunion et de l'Océan Indien, leur niveau contribue à l'apparition de transmissions autochtones dans l'Hexagone. La souche circulante à La Réunion, bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*, facilite cette transmission. À ce jour, pour au moins quatre épisodes, des cas virémiques importés en provenance de La Réunion ont été identifiés à proximité des foyers et sont probablement à l'origine de la transmission locale. Ces données restent susceptibles d'évoluer avec la poursuite des investigations.

Ces épisodes ont pu être détectés précocement grâce à la surveillance et au signalement des cas, permettant la mise en place rapide des mesures de prévention et de contrôle par les ARS.

Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 01/07/2025.

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Chikungunya	Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	27/05/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	La Crau	2	02/06/2025	06/06/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Salon de Provence	12	16/06/2025	30/06/2025	Non
Chikungunya	Corse	Corse du Sud	Grosseto-Prugna	3	19/06/2025	27/06/2025	Non
Chikungunya	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montoison	3	13/06/2025	19/06/2025	Non
Chikungunya	Occitanie	Gard	Bernis	1	11/06/2025	11/06/2025	Non
Chikungunya	Grand Est	Bas-Rhin	Lipsheim	1	26/06/2025	26/06/2025	Non
Chikungunya	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Illats	1	18/06/2025	18/06/2025	Non
Chikungunya	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Claix	1	01/07/2025	01/07/2025	Non

Tableau 2 : Episodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 08/07/2025.

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Dengue	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Saint-Chamond	1	01/07/2025	01/07/2025	Non

Dispositif de surveillance renforcée (1er mai au 30 novembre)

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démoustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.

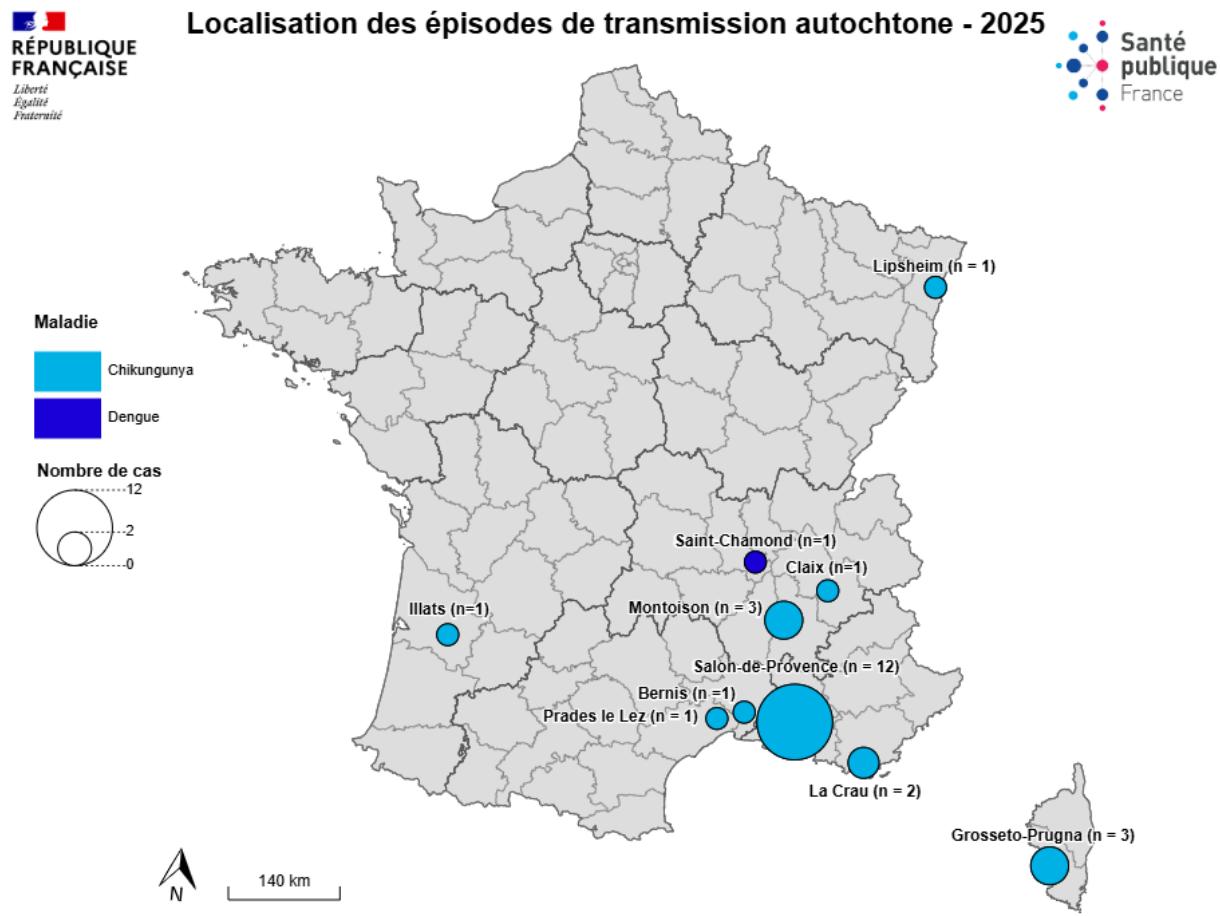


Figure 1 : Carte des épisodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 08/07/2025

Cas importés du 1^{er} mai au 8 juillet

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 552 cas de dengue, 761 cas de chikungunya et 1 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2025.

Tableau 2 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 08/07/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	138	90	0
Bourgogne-Franche-Comté	27	16	0
Bretagne	38	16	0
Centre-Val de Loire	15	13	0
Corse	3	3	0
Grand Est	28	15	0
Hauts-de-France	43	37	0
Ile-de-France	119	100	0
Normandie	24	38	0
Nouvelle-Aquitaine	125	76	0
Occitanie	81	60	0
Pays de la Loire	51	23	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69	65	1
Total	761	552	1

Tableau 3 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 08/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	162
POLYNESIE FRANÇAISE	123
MARTINIQUE	114
CÔTE D'IVOIRE	34
INDONESIE	29
THAILANDE	24
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	8
GUYANE FRANÇAISE	7
BRESIL	5
MAURITANIE	5
CAMBODGE	4
CAMEROUN	3
DJIBOUTI	3
CAP-VERT	2
CONGO	2
MALDIVES	2
MAYOTTE	2
PHILIPPINES	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
SRI LANKA	2
TOGO	2
ARABIE SAOUDITE	1
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
COMORES	1
CUBA	1
EMIRATS ARABES UNIS	1
FIDJI	1
INDE	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	1
MALAISIE	1
OUGANDA	1
SAINT-MARIN	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SENEGAL	1
SEYCHELLES	1
En cours d'investigation	1
Total	552

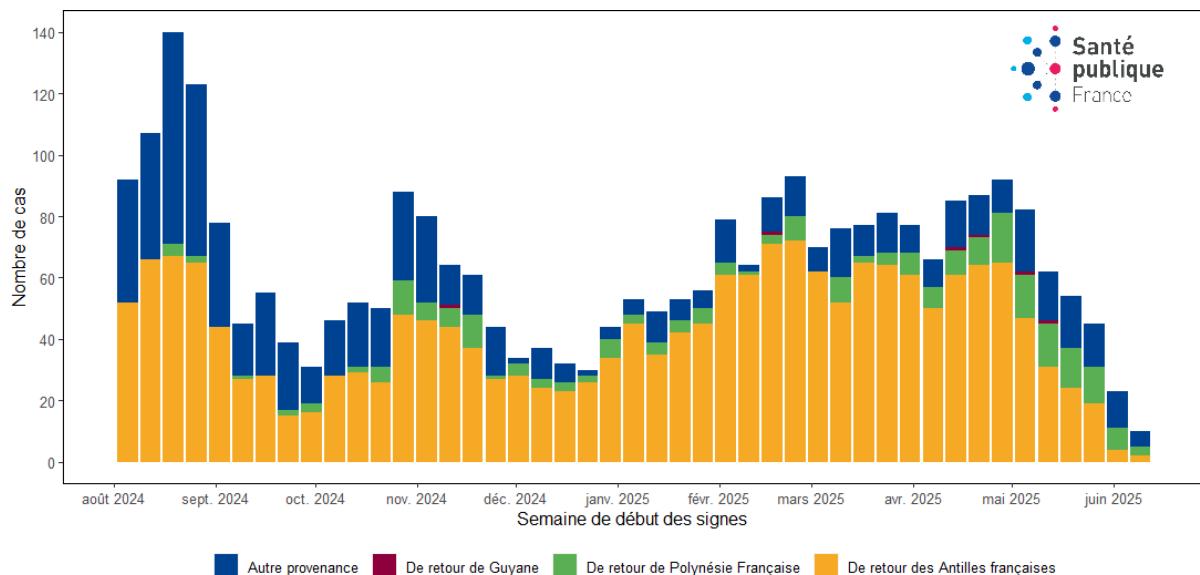


Figure 2: Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - juillet 2025), données non consolidées arrêtées au 08 juillet 2025

Tableau 4 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 08/07/2025

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	623
MAURICE	58
MADAGASCAR	35
MAYOTTE	28
SRI LANKA	5
INDONESIE	2
AFRIQUE DU SUD	1
GUINEE-BISSAU	1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	1
SEYCHELLES	1
En cours d'investigation	6
Total	761

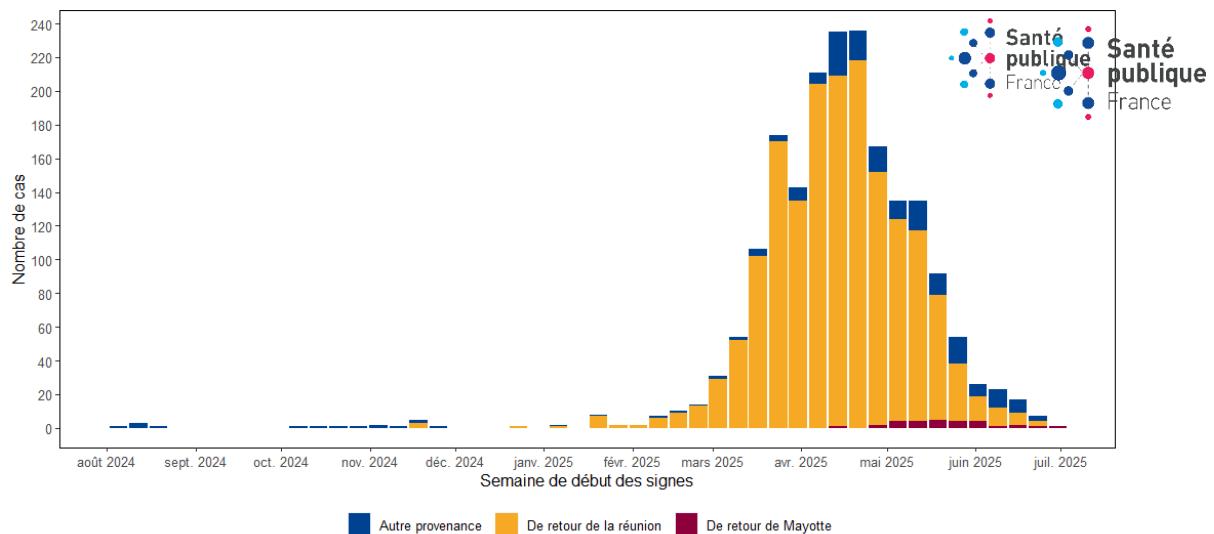


Figure 3 : Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - juillet 2025), données non consolidées arrêtées au 08 juillet 2025

Tableau 5 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 08/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
Total	1

Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1^{er} mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Pour rappel, du 1er janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Situation en Europe

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été mis en évidence en Europe, en dehors de la France.

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 09/07/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 09 juillet 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr

Annexe : Episodes de transmission autochtone 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 épisodes de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

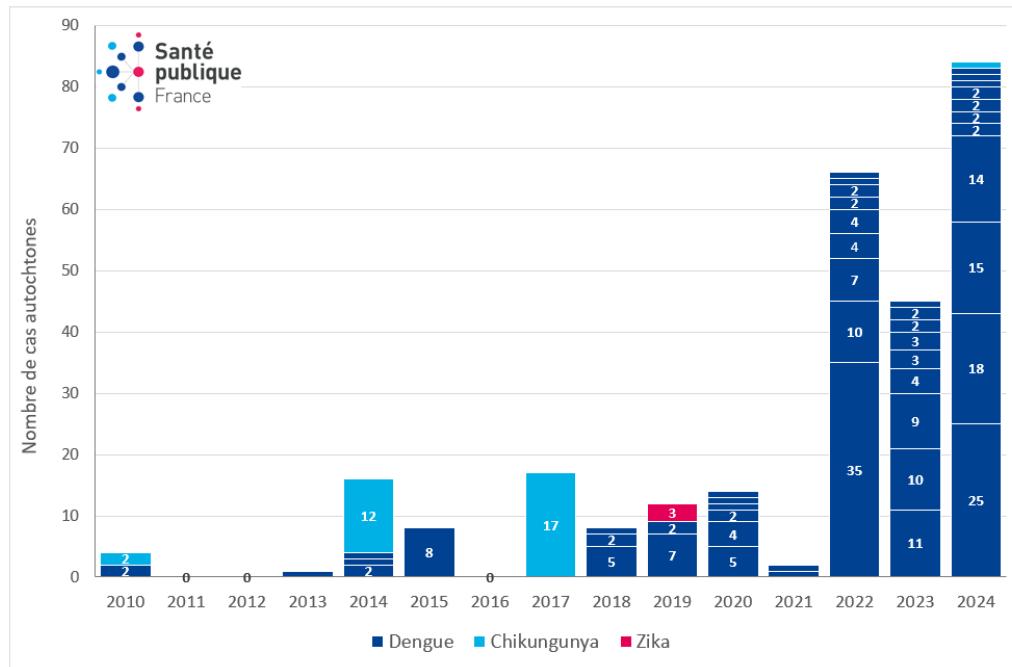


Figure 4 : Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par épisode de transmission, France hexagonale, 2010-2024

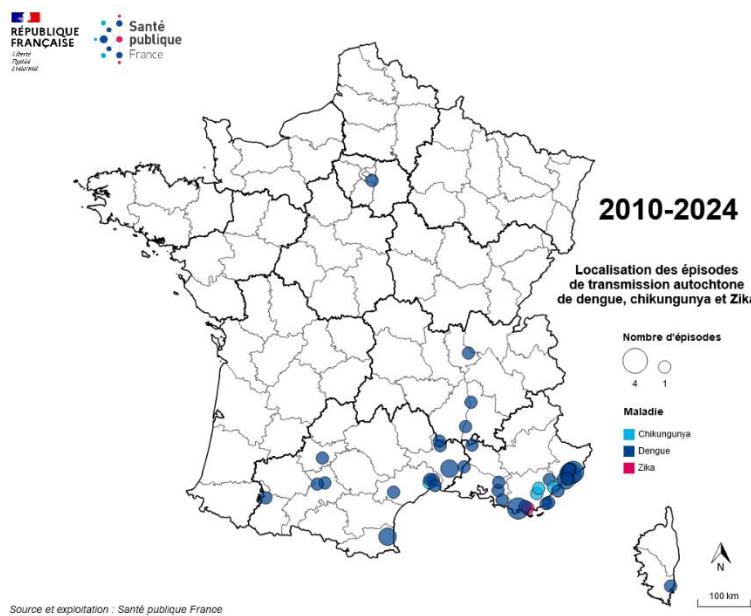


Figure 5 : Localisation des épisodes autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les épisodes pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiés ne sont pas présentés